



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 21/05/2015

L'an 2015 et le 21 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 16/05/2015

Date d'affichage : 16/05/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 28/05/2015

Secrétaire de séance : BAUDU Jérôme.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire fait part au conseil que des décisions modificatives doivent être prises afin de régulariser divers comptes.

Après délibération, le Conseil décide des modifications suivantes :

DM 01 BUDGET ASSAINISSEMENT

257 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2015			
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
DF 022 dépenses imprévues	0.65 €	RF 002 résultat reporté	0.65 €
DI 2315 installations, matériel et outillage techniques	2 468.00 €	RI 131 subvention d'équipement	2 468.00 €
TOTAL	2 468.65 €	TOTAL	2 468.65 €

- Erreur de report du résultat du CA au BP
- Erreur d'encaissement d'une subvention de Pipriac Communauté pour l'étude d'état des lieux de l'assainissement collectif sur le budget assainissement en 2007 et 2008 qui aurait dû être encaissée sur le budget de la commune. La somme de 2468 € sera reversée sur le budget de la commune par la suite.

DM 01 BUDGET COMMUNE

217 - BUDGET COMMUNE 2015			
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
DI 10226 taxe d'aménagement	4 512.00 €	RI 1342 régions	4 512.00 €
TOTAL	4 512.00 €	TOTAL	4 512.00 €

- Erreur d'encaissement sur le compte 10226 au lieu du compte 1342.

réf : 2015-05-001

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - VENTE MOUTONS OUESSANT

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les moutons ouessant qui sont en éco-pâturage près du lotissement ont eu des petits et qu'il est souhaitable de les vendre.

Après avoir délibéré, le conseil fixe les tarifs suivants :

- les mâles à 35 €
- les femelles à 50 €

et autorise le Maire a encaissé cette recette.

réf : 2015-05-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - SUBVENTIONS 2015

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2015.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants :

ASSOCIATIONS ORGANISMES	subvention accordée	observations
A P E L voyage scolaire	2 024,00 €	17,60 € PAR ENFANTS (115)
A P E L arbres de Noël	1 495,00 €	13 € PAR ENFANTS (115)
ACCA	300,00 €	
ADAPEI 35 (IME)	31,00 €	
Amicale cycliste	900,00 €	
ASSMP	1 500,00 €	
association des paralysés de France	50,00 €	
Association des Soins palliatifs	120,00 €	
CCAS	3 000,00 €	
Club de la gaieté	300,00 €	
Club gym douce	330,00 €	
Comité des fêtes	610,00 €	
La ligue contre le cancer	60,00 €	
OASIA	120,00 €	
Prévention Routière	31,00 €	
Qui vive	250,00 €	
Resto du Cœur de Messac	120,00 €	
UNC ancien combattants	250,00 €	

réf : 2015-05-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - ACHAT MATERIELS TECHNIQUES

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 16 avril 2015 concernant l'achat de matériels techniques. Plusieurs devis ont été reçus et la commission Voirie a fait les sections suivantes :

- Tracteur tondeuse JOHN DEERE 15 200 € HT
- Broyeur SICMA 1 565 € HT
- Nettoyeur HP STHIL 518 € HT
- Compresseur JETCO 309 € HT

Un financement est proposé pour le Tracteur Tondeuse, soit un emprunt à taux 0 % sur 4 ans et 100 € de frais de dossier. Et aussi de vendre l'ancien tracteur tondeuse ISEKI de 89.

Après avoir délibéré, le Conseil :

- accepte les devis ci-dessus
- vend l'ancien tracteur à 1 500 € (à débattre)
- autorise le Maire à signer l'emprunt et les papiers de vente (le tracteur sera retiré de l'actif de la commune).

réf : 2015-05-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement d'un agent en contrat CUI le 26 mai 2015 (délibération du 16 avril 2015 20h semaine, 12 mois renouvelable 1 fois), et qu'il est souhaitable de procéder au recrutement d'un 2ème agent sous contrat aidé (CUI-CAE, contrat d'avenir, emploi d'avenir...) selon la réglementation en vigueur (20h semaine, 12 mois renouvelable 1 fois).

Après délibération, le Conseil accepte le recrutement et autorise le Maire à signer le contrat à compter du 1er juin 2015.

réf : 2015-05-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2015
Le Maire